



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 16039

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la volonté de représentation exprimée par les infirmières et les infirmiers exerçant à titre public, privé ou libéral. Ces personnels de santé, qui ont atteint un haut degré d'expertise, souhaitent en effet pouvoir se rassembler et être représentés par un ordre professionnel qui jouerait un rôle irremplaçable dans les domaines de la discipline professionnelle, de la formation et de la déontologie, comme il existe déjà dans de nombreux pays de l'Union européenne. Aussi, il lui demande quelles orientations il compte prendre pour satisfaire cette légitime préoccupation.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat à la santé suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Certaines professions para-médicales ont des représentants qui réclament la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'humanité au sein de ces professions et, bien au contraire, divise les professionnels libéraux et les professionnels salariés. De plus, l'Assemblée nationale vient de rejeter deux propositions de loi visant à créer un ordre national des infirmières et infirmiers. Par ailleurs, les ordres existants ayant une réflexion sur leurs missions et les services à rendre aux usagers, ce n'est qu'au vu de cette réflexion et qu'au terme d'une concertation avec l'ensemble des professionnels concernés qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16039

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3362

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4355